

Parité - 20 janv. 2016, par Pierre Laberrondo

## **PARITÉ : DES ÉCARTS SALARIAUX IMPORTANTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE, MAIS PLUS FAIBLES QUE DANS LE PRIVÉ**

En 2010, les agents masculins de la fonction publique percevaient en moyenne une rémunération mensuelle totale nette supérieure de 18,9 % à celle de leurs homologues féminines, soit 365 euros de plus par mois, selon une analyse du Centre d'études de l'emploi (CEE) rendue publique le 20 janvier.



Les écarts de salaires entre les femmes et les hommes restent importants dans la fonction publique, en dépit d'actions visant à favoriser l'égalité professionnelle, souligne une étude du Centre d'études de l'emploi (CEE), publiée le 20 janvier.

Cliquez ici : [http://www.cfdt-ufetam.org/infosutiles/egalite/femmes\\_moins\\_remunerees\\_dans\\_fp\\_20-01-16.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/infosutiles/egalite/femmes_moins_remunerees_dans_fp_20-01-16.pdf)

En 2010, les agents masculins percevaient en moyenne une rémunération mensuelle totale nette supérieure de 18,9 % à celle de leurs homologues féminines, soit 365 euros de plus par mois, selon cette étude réalisée à la demande du défenseur des droits et de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFFP). L'écart de revenu salarial net n'a baissé que d'1 point dans le secteur public au cours des années 2000, même s'il est inférieur de 10 points à celui observé dans le secteur privé.

C'est au sein de la fonction publique d'État que l'écart de rémunération est le plus élevé (22,7 %, soit 509 euros en moyenne), suivie par la fonction publique territoriale (17,5 %, soit 281 euros).

Il est le plus faible (6,6 %, soit 125 euros en moyenne) au sein de la fonction publique hospitalière (FPH). L'étude étant restreinte aux titulaires, le personnel médical (médecins, biologistes, pharmaciens et orthodontistes) de la FPH a été exclu de cette étude puisqu'il est composé à 97,5 % de non-titulaires. En incluant ce personnel médical, composé à 44 % d'hommes contre seulement 20 % pour le personnel non médical, l'écart de rémunération aurait été supérieur de 17 points.

### **Ségrégation professionnelle**

Dans chaque fonction publique, les écarts de rémunérations sont dus en partie au fait que les femmes recourent davantage au temps partiel. Dans la FPH, c'en est même la cause principale.

Les différences d'âge pèsent aussi davantage dans la FPH, car les femmes titulaires âgées de moins de 30 ans y sont plus nombreuses que leurs collègues masculins, mais sont moins nombreuses au-delà de 50 ans. Or dans toute la fonction publique, la rémunération augmente avec l'ancienneté.

Dans les deux autres fonctions publiques, c'est la ségrégation professionnelle qui est la cause majeure des écarts de salaires. Dans la fonction publique d'État, la principale explication est l'accès inégal aux catégories et corps les mieux rémunérés, alors que dans la fonction publique territoriale, c'est le fait que les femmes soient moins nombreuses dans les filières les plus rémunératrices (incendie-secours et sécurité-police municipale).

### **Primes et indemnités, facteurs d'inégalité**

L'attribution inégale des primes et indemnités n'explique une part conséquente de l'écart salarial que dans la fonction publique hospitalière (12,5 %), relève aussi l'étude. Ce phénomène est très faible au sein de la territoriale et quasi nul au sein de l'État. *"Des analyses – non reportées dans l'étude – montrent qu'en réalité l'attribution des primes dépend davantage des ministères, filières et corps dans lesquels exercent les agents que de leur sexe, indique le CEE. Autrement dit, l'attribution des primes et indemnités dans la fonction publique renforce le poids de la ségrégation professionnelle dans l'écart de rémunération entre femmes et hommes."*

L'étude a porté sur 3,77 millions de titulaires de la fonction publique : 1,56 million appartenant à la fonction publique d'État, 1,38 million à la fonction publique territoriale et 827 000 à la fonction publique hospitalière.

Avec AFP

Pierre Laberrondo